

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 24 avril 2015

Présents : Marlène BALLAND, Stéphane BESNARD, David BRANGET, Alain MICHELOT, Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, Isabelle MONTENOISE, Gérard MOUGEY, Nadine VERNEREY

Absent excusé : Rodolphe MULIN

Secrétaire: Marlène BALLAND

La séance commence à 20h35.

1) CARTES AVANTAGES JEUNES

Depuis plusieurs années, la municipalité offre la carte Avantages Jeunes par un partenariat avec le Conseil Général, selon les conditions suivantes :

- Etre âgé de plus de 10 ans et de moins de 26 ans.
- Ne pas être salarié.

Pour 2015, cela concerne 53 jeunes sur la commune. La carte coûte 6 € soit un budget de 318 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son partenariat avec le Conseil Général et d'offrir aux jeunes de la commune « le Pack Avantages Jeunes 2015/2016 » à la rentrée scolaire 2015 aux conditions stipulées.

2) NETTOYAGE DU VILLAGE

La journée est prévue le samedi 16 mai 2015 à partir de 8h30, rendez-vous devant la mairie.

Une lettre d'information sera rapidement diffusée dans les boîtes aux lettres afin de solliciter la participation de nombreux bénévoles.

Un repas sera organisé le midi.

Alain MICHELOT et Stéphane BESNARD s'occupent d'acheter des plants pour fleurir les bacs à fleurs.

Stéphane BESNARD s'occupe de trouver un barbecue.

3) PARTICIPATION CLASSES DECOUVERTES ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

La municipalité participe habituellement aux classes découvertes et voyages d'étude.

Rappel des conditions:

- Fourniture d'une attestation de l'établissement scolaire indiquant le coût de la sortie,
- Une subvention annuelle par élève par année scolaire,
- L'aide est égale à 25% du montant de la sortie, plafonnée à 50 €.

Pour l'année 2014/2015, le montant s'est élevé à 345.75 €.

Le Conseil Municipal décide de reconduire à l'unanimité l'aide habituellement accordée dans les conditions stipulées pour l'année scolaire 2015/2016.

4) REFECTION DU CHEMIN DE SECHIN

Suite à la décision prise le 20 février 2015 de réaliser la réfection du chemin dit « de Fourbanne à Sechin », Madame le Maire a fait réaliser 3 devis:

- Entreprise BONNEFOY : 11796.70 € HT
- Entreprise ROULANS TP : 10718.00 € HT
- Entreprise SBM : 12652.00 € HT

Une aide du conseil général a été accordée en février 2014. Cette aide est de 26 % du montant HT des travaux et elle est valable jusqu'au 10 février 2016.

Gérard MOUGEY ne prend pas part au vote.

Voix pour : 5 Voix contre : 4 Abstention : 0

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise BONNEFOY pour la réalisation du chemin dit « de Fourbanne à Sechin » et autorise le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches concernant le projet.

L'entreprise devra fournir les justificatifs du volume de tout venant.

5) DIVERS

➤ **Poteaux téléphoniques devant chez DAVRAINVILLE**

La famille DAVRAINVILLE demande si les poteaux téléphoniques en bois devant leur propriété peuvent être enlevés. Après renseignement il n'y a pas de réseau sous terrain existant. D'après le chargé de relation avec les collectivités locales les travaux d'enfouissement du réseau sont à la charge du demandeur.

➤ **Acquisition des parcelles le long de la véloroute**

Madame le Maire a reçu un courrier de la direction des finances publiques de Franche-Comté qui propose la vente prioritaire (droit de préemption urbain) à la commune de Fourbanne de 7 parcelles le long de la véloroute.

Le Conseil Municipal décide de se rendre sur place afin de prendre une décision lors de la prochaine réunion.

➤ **Formation broyeur**

Le SYTEVOM (syndicat mixte à vocation unique pour le transfert, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères) en partenariat avec la mairie organise une formation sur l'utilisation du broyeur de déchets verts qui peut être mis à disposition gratuitement aux mairies.

Cette formation est obligatoire pour les conseillers qui veulent utiliser la machine. Elle aura lieu en mairie de Fourbanne le jeudi 7 mai 2015 à 14 H.

Fabrice JOURNOT et Marie-Christine GRENET participeront à la formation.

➤ **Résultat de l'enquête auprès des habitants**

Le Maire a reçu 15 réponses concernant l'enquête aux habitants sur 67 distribuées.

Madame Le Maire a lu toutes les réponses et les différentes propositions seront étudiées lors des prochains conseils municipaux.

La séance est levée à 23 heures 10.

Le MAIRE de FOURBANNE
Laëtitia JOURNOT